

(Le français suit)

Important announcement from the Non-Insured Health Benefits (NIHB) Program: New NIHB policy that may impact Registered Occupational Therapists (OT)

The NIHB Program provides clients (registered First Nations and recognized Inuit) with coverage for a range of health benefits. Benefits under the NIHB Program include prescription drugs and over-the-counter medications, dental and vision care, medical supplies and equipment, mental health counselling, and transportation to access health services not available locally. Information about the NIHB Program can be found at www.canada.ca/NIHB.

The NIHB Program is pleased to announce that, effective April 15, 2019, a recommendation and/or an assessment report from a registered OT will be accepted for the coverage of a defined list of medical supplies and equipment benefits. This includes items in the following categories: bathing and toileting aids, dressing aids, feeding aids, lifting and transfer aids, mobility aids, wheelchairs, off the shelf orthosis, and compression garments.

In addition to the assessment report, registered OTs are asked to ensure that the following information is provided when recommending MS&E items:

- the client's full given name and surname, date of birth, and client identification number
- the item being recommended, including applicable details such as make/model, quantity, frequency, and size (the height and weight of the client if applicable)
- date of issuance
- the OT printed name, professional designation and title, and hand-written signature
- the OT provincial/territorial licence number
- the OT Business coordinates including phone number and email address
- additional information that is specific to the benefit recommended, as per the Guide for Medical Supplies and Equipment Benefits
- the OT recommendation should be dated and signed within the past 12 months

Please refer to the attached Questions and Answers document for more information on this policy. A list of items that registered OTs can recommend can be found on the Government of Canada Website on the [Medical Supplies and Equipment Benefit Lists](#). Information concerning the medical supplies and equipment policies can be found on the [Guide for Medical Supplies and Equipment Benefits](#).

Inquiries to the NIHB Program can be sent by email to NIHB-SSNA@hc-sc.gc.ca.

We invite you to share this message with your association members.

Annnonce importante du Programme des services de santé non assurés (SSNA) : nouvelle politique des SSNA qui peut avoir une incidence sur les ergothérapeutes agréées

Le Programme des services de santé non assurés (SSNA) offre à ses clients (membres inscrits des Premières nations et Inuits reconnus) une gamme de prestations de santé. Le Programme des SSNA offre une couverture pour des médicaments sur ordonnance, des médicaments en vente libre, de l'équipement médical et des fournitures médicales (EMFM), des services de counseling en santé mentale, des soins dentaires et des soins de la vue ainsi que du transport pour raison médicale. Vous trouverez de l'information sur le Programme des SSNA à l'adresse suivante : www.canada.ca/SSNA.

Le programme des SSNA a le plaisir d'annoncer qu'à compter du 15 avril 2019 une recommandation et / ou un rapport d'évaluation d'une ergothérapeute agréée sera accepté pour la couverture d'une liste définie de fournitures et d'équipements médicaux. Cela comprend les articles des catégories suivantes: aides pour le bain et la toilette, aides à l'habillement, aides à l'alimentation, aides au soulèvement et au transfert, aides à la mobilité, fauteuils roulants, orthèses en vente libre et vêtements de compression.

En plus du rapport d'évaluation, les ergothérapeutes agréées doivent s'assurer que les renseignements suivants sont fournis lorsqu'ils recommandent des articles d'EMFM :

- le prénom et le nom de famille au complet du client, sa date de naissance et son numéro d'identification
- l'article recommandé, y compris les détails pertinents comme la marque et le modèle, la quantité, la fréquence et la taille (la taille et le poids du client, s'il y a lieu)
- date d'émission de la recommandation
- le nom en lettres moulées de l'ergothérapeute, sa désignation professionnelle et son titre, ainsi que sa signature manuscrite
- le numéro de permis provincial ou territorial de l'ergothérapeute précédents
- les coordonnées professionnelles de l'ergothérapeute (numéro de téléphone et adresse électronique, par exemple)
- des informations supplémentaires spécifiques aux articles recommandés, conformément au Guide d'équipement médical et de fournitures médicales.
- la recommandation de l'ergothérapeute, qui aura été datée et signée au cours des 12 mois

Veillez consulter le document « Questions et réponses » ci-joint pour plus de renseignements sur cette politique. Les articles que les ergothérapeutes agréées peuvent recommander sont énumérés dans les [Listes des prestations en équipement médical et fournitures médicales](#), qui se trouvent sur le site Web du gouvernement du Canada. Des renseignements sur les politiques relatives aux articles d'équipements médicaux et des fournitures médicaux se trouvent dans le [Guide d'équipement médical et de fournitures médicales](#).

Pour toute demande de renseignements sur le Programme des SSNA, veuillez écrire à l'adresse suivante : NIHB-SSNA@hc-sc.gc.ca.

Nous vous invitons à transmettre ce message aux membres de votre association.